

Exemplaire à conserver
CHARTRE DU NHBS

« Cette charte concerne l'ensemble des licenciés qui s'engage à vivre une saison d'entraînement et de compétitions au NHBS.

Elle a été rédigée afin de permettre à l'ensemble des acteurs de vivre leur passion sportive dans le respect d'autrui et des infrastructures mises à leur disposition. »

Article 1 : L'Encadrant

11/ Le Dirigeant

- Il est, au-delà des tâches qui lui incombent et qu'il a acceptées, le garant des valeurs du Handball et des règles d'éthique et de déontologie qui y sont liées.
- Il veille à faire respecter cette charte au sein du Club, ainsi que les statuts et règles de fonctionnement internes. En cas de manquement constaté, il a toute autorité pour signaler les faits et les faire cesser.
- Il se doit, au même titre que tout membre du NHBS, d'être exemplaire dans son attitude, son comportement et ses propos.
- Il respecte les règles de la FFHB, que ce soit en termes de jeu, d'éthique sportive ou d'obligations fédérales.
- Il doit faire preuve de respect et de fair-play envers les joueurs, les entraîneurs, les adversaires, les officiels de match, les supporters et les spectateurs, mais veille également à ce que les membres du Club qui l'entourent opèrent dans le même esprit (*comportement digne et courtois*).
- Il doit s'assurer de la bonne formation des encadrants, des bonnes dotations en terme d'équipements (*ballons – maillots – trousse à pharmacie – etc...*) et ce, pour chaque groupe.

12/ L'Entraîneur

- L'entraîneur est le lien essentiel entre les joueurs et le club. Il est en charge de la formation des joueurs et de l'animation sportive du groupe dont il a la charge. A ce titre, il est en droit d'être respecté par chacun et de bénéficier de l'appui, de l'aide et du soutien de tous, et de voir son travail reconnu, celui-ci étant lié à son investissement, ses qualifications et ses responsabilités.
- Il a pleine autorité sur le volet sportif dans le cadre et le respect du projet sportif du Club, tout en respectant les règles de la FFHB, que ce soit en termes de jeu, d'éthique (*en refusant toute forme de violence et/ou de tricherie*) ou d'obligations fédérales.
- Il se doit d'adopter, en toute circonstance, un comportement digne et courtois et observer une conduite d'individu "*responsable*", notamment en termes de respect et de fair-play envers les adversaires, les officiels de match, les dirigeants et les supporters, et doit veiller également à ce que les joueurs dont il a la charge opèrent dans le même esprit.
- A ce titre, il doit être à l'écoute du groupe dont il a la charge afin d'aider les instances dirigeantes, à anticiper tout problème ou difficulté qu'ils pourraient rencontrer.

Article 2 : Le Joueur

- Il s'engage à être présent et ponctuel aux entraînements, à prévenir l'entraîneur en cas d'absence (SMS ou Mail).. Afin de ne pas pénaliser son équipe par ses absences, il doit s'organiser dans son travail scolaire ou professionnel.
- Il se doit adopter en toute circonstance un comportement respectueux que ce soit envers les joueurs, les entraîneurs, les adversaires, les officiels de match, les équipements et matériels mis à sa disposition pour l'exercice de son sport.
- Il s'engage à refuser toute forme de tricherie, d'insultes ou de discrimination et doit faire preuve de Fair-play lors des rencontres sportives auxquelles il est amené à participer.
- Il doit avoir l'esprit « Club » et vivre son appartenance à celui-ci en participant de temps en temps à l'organisation des autres matchs à domicile (*tenir le chrono ou la feuille du match précédent ou suivant*), mais aussi aux manifestations conviviales du Club (repas, tournoi, etc.) ainsi qu'en soutenant la ou les autres équipes que la sienne par une présence occasionnelle à leurs matchs.

Article 3 : Les Parents

Ils savent que le bon fonctionnement du club repose sur le **bénévolat** et l'**engagement associatif**. Ils envisagent le handball comme un support de **partage** avec leur enfant et un élément de son **bien-être**. Ils sont donc un maillon indispensable et accompagnent leur enfant dans ses loisirs de plusieurs manières :

- Ils s'assurent de la présence de l'entraîneur sur place avant de laisser leur enfant et récupèrent ce dernier dès la fin de la séance. Ils peuvent, si eux ou leur enfant le souhaitent, assister à la séance.
- Ils s'assurent de la ponctualité et de la présence de leur enfant au séance. Ils préviennent en cas d'absence (le parent référent ou l'entraîneur).
- Lors des séances et lors des matchs, ils laissent l'entraîneur ou le coach intervenir.
- Ils ont conscience que le club est engagé dans des compétitions et font donc en sorte que leur enfant, pour qu'il garde sa motivation, puisse être présent aux convocations données par l'entraîneur. Ils préviennent ce dernier en cas d'absence à un match pour ne pas porter préjudice à l'équipe tout entière.
- Afin de valoriser l'engagement sportif de leur enfant et de maintenir un dialogue avec le club, ils accompagnent aussi souvent que possible leur enfant et participent quand ils le peuvent au co-voiturage lors des déplacements.
- *Vous bénéficierez de la couverture Responsabilité Civile de l'assurance de notre Association quand vous utilisez votre véhicule pour transporter des adhérents.*
- Ils prennent en charge, à tour de rôle, le lavage des maillots.
- Les parents sont les premiers supporters. Ils doivent cependant s'interdire tous débordements verbaux en particulier pendant les matchs à l'égard des joueurs, des arbitres, des dirigeants des autres clubs.

Si par son attitude, sur ou en dehors du terrain, le joueur porte atteinte à l'image du club et s'il ne respecte pas la présente charte, le joueur pourra se voir sanctionner par le Conseil d'Administration ou tout autre instance du Club.

L'adhésion au Club est conditionnée au respect de cette charte.

Le Joueur

Nom - Prénom:.....
(Signature)

Les Parents (Pour les mineurs)
Signature(s)

Pour le NHBS

Exemplaire à retourner
CHARTRE DU NHBS

« Cette charte concerne l'ensemble des licenciés qui s'engage à vivre une saison d'entraînement et de compétitions au NHBS.

Elle a été rédigée afin de permettre à l'ensemble des acteurs de vivre leur passion sportive dans le respect d'autrui et des infrastructures mises à leur disposition. »

Article 1 : L'Encadrant

11/ Le Dirigeant

- Il est, au-delà des tâches qui lui incombent et qu'il a acceptées, le garant des valeurs du Handball et des règles d'éthique et de déontologie qui y sont liées.
- Il veille à faire respecter cette charte au sein du Club, ainsi que les statuts et règles de fonctionnement internes. En cas de manquement constaté, il a toute autorité pour signaler les faits et les faire cesser.
- Il se doit, au même titre que tout membre du NHBS, d'être exemplaire dans son attitude, son comportement et ses propos.
- Il respecte les règles de la FFHB, que ce soit en termes de jeu, d'éthique sportive ou d'obligations fédérales.
- Il doit faire preuve de respect et de fair-play envers les joueurs, les entraîneurs, les adversaires, les officiels de match, les supporters et les spectateurs, mais veille également à ce que les membres du Club qui l'entourent opèrent dans le même esprit (*comportement digne et courtois*).
- Il doit s'assurer de la bonne formation des encadrants, des bonnes dotations en terme d'équipements (*ballons – maillots – trousse à pharmacie – etc...*) et ce, pour chaque groupe.

12/ L'Entraîneur

- L'entraîneur est le lien essentiel entre les joueurs et le club. Il est en charge de la formation des joueurs et de l'animation sportive du groupe dont il a la charge. A ce titre, il est en droit d'être respecté par chacun et de bénéficier de l'appui, de l'aide et du soutien de tous, et de voir son travail reconnu, celui-ci étant lié à son investissement, ses qualifications et ses responsabilités.
- Il a pleine autorité sur le volet sportif dans le cadre et le respect du projet sportif du Club, tout en respectant les règles de la FFHB, que ce soit en termes de jeu, d'éthique (*en refusant toute forme de violence et/ou de tricherie*) ou d'obligations fédérales.
- Il se doit d'adopter, en toute circonstance, un comportement digne et courtois et observer une conduite d'individu "*responsable*", notamment en termes de respect et de fair-play envers les adversaires, les officiels de match, les dirigeants et les supporters, et doit veiller également à ce que les joueurs dont il a la charge opèrent dans le même esprit.
- A ce titre, il doit être à l'écoute du groupe dont il a la charge afin d'aider les instances dirigeantes, à anticiper tout problème ou difficulté qu'ils pourraient rencontrer.

Article 2 : Le Joueur

- Il s'engage à être présent et ponctuel aux entraînements, à prévenir l'entraîneur en cas d'absence (SMS ou Mail).. Afin de ne pas pénaliser son équipe par ses absences, il doit s'organiser dans son travail scolaire ou professionnel.
- Il se doit adopter en toute circonstance un comportement respectueux que ce soit envers les joueurs, les entraîneurs, les adversaires, les officiels de match, les équipements et matériels mis à sa disposition pour l'exercice de son sport.
- Il s'engage à refuser toute forme de tricherie, d'insultes ou de discrimination et doit faire preuve de Fair-play lors des rencontres sportives auxquelles il est amené à participer.
- Il doit avoir l'esprit « Club » et vivre son appartenance à celui-ci en participant de temps en temps à l'organisation des autres matchs à domicile (*tenir le chrono ou la feuille du match précédent ou suivant*), mais aussi aux manifestations conviviales du Club (repas, tournoi, etc.) ainsi qu'en soutenant la ou les autres équipes que

la sienne par une présence occasionnelle à leurs matches.

Article 3 : Les Parents

Ils savent que le bon fonctionnement du club repose sur le **bénévolat** et l'**engagement associatif**. Ils envisagent le handball comme un support de **partage** avec leur enfant et un élément de son **bien-être**. Ils sont donc un maillon indispensable et accompagnent leur enfant dans ses loisirs de plusieurs manières :

- Ils s'assurent de la présence de l'entraîneur sur place avant de laisser leur enfant et récupèrent ce dernier dès la fin de la séance. Ils peuvent, si eux ou leur enfant le souhaitent, assister à la séance.
- Ils s'assurent de la ponctualité et de la présence de leur enfant au séance. Ils préviennent en cas d'absence (le parent référent ou l'entraîneur).
- Lors des séances et lors des matches, ils laissent l'entraîneur ou le coach intervenir.
- Ils ont conscience que le club est engagé dans des compétitions et font donc en sorte que leur enfant, pour qu'il garde sa motivation, puisse être présent aux convocations données par l'entraîneur. Ils préviennent ce dernier en cas d'absence à un match pour ne pas porter préjudice à l'équipe tout entière.
- Afin de valoriser l'engagement sportif de leur enfant et de maintenir un dialogue avec le club, ils accompagnent aussi souvent que possible leur enfant et participent quand ils le peuvent au co-voiturage lors des déplacements.
- *Vous bénéficierez de la couverture Responsabilité Civile de l'assurance de notre Association quand vous utilisez votre véhicule pour transporter des adhérents.*
- Ils prennent en charge, à tour de rôle, le lavage des maillots.
- Les parents sont les premiers supporters. Ils doivent cependant s'interdire tous débordements verbaux en particulier pendant les matches à l'égard des joueurs, des arbitres, des dirigeants des autres clubs.

Si par son attitude, sur ou en dehors du terrain, le joueur porte atteinte à l'image du club et s'il ne respecte pas la présente charte, le joueur pourra se voir sanctionner par le Conseil d'Administration ou tout autre instance du Club.

L'adhésion au Club est conditionnée au respect de cette charte.

Le Joueur

Nom - Prénom:.....
(Signature)

Les Parents (Pour les mineurs)
Signature(s)

Pour le NHBS